



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Aménagement du site de l'ancienne École Nationale de la Marine Marchande (ENMM), à Sainte-Adresse (76310)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE SAINTE ADRESSE

Raison sociale

Administration publique

N° SIRET

2 1 7 6 0 5 5 2 6 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

Commune

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

DEJEAN de la BATIE

Monsieur

Prénom(s)

HUBERT

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement. b)	Terrain d'assiette : 32 843 m ² Surface de plancher crée : 15 000m ² Surface de plancher réhabilitée : 4980m ² logements et 2000 m ² espaces mixtes Emprise au sol bâti : 8 865 m ² Le projet est concerné par la rubrique 2150 IOTA et n'est pas concerné par de rubriques ICPE

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaménager le site de l'ancienne École Nationale de la Marine Marchande, délaissé depuis 2015 et localisé sur la falaise cauchoise, souvent nommée "balcon du Havre". Le site est bordé par la route du cap au sud, la rue G. Boissaye du Bocage au nord, un secteur résidentiel à l'est et un terrain de foot à l'ouest. Le projet prévoit la construction de 310 logements, de 2000 m² de locaux mixtes et la création d'un parc urbain à haute valeur écologique, ouvert au public.

Pour cela, le site de l'ancienne ENMM sera divisé en 5 lots:

- Un parc urbain sera créé dans le lot 1 d'une superficie de 6 853 m².
- Le lot 2, d'une superficie de 13 038 m², comportera 3 bâtiments neufs (B, C et D) dans lesquels seront construits 190 logements environ.
- Le lot 3 d'une superficie de 7 985 m² comprend l'Hydro, bâtiment emblématique de l'ENMM construit en 1960. Il constitue le seul bâtiment qui a été conservé sur le site comprenant 75 logements environ. Il sera valorisé pour devenir le cœur du projet urbain et architectural, en proposant un programme mixte et innovant intégrant commerces, espaces d'activités, espaces culturels et logements.
- Le lot 4, d'une superficie de 4 466 m², il sera construit un bâtiment neuf (A) de 46 logements environ.
- Le lot 5 destiné à la création d'une voie reliant la route du Cap à la rue Georges Boissaye du bocage.

En plus du bâtiment de l'Hydro, le site comportait 5 autres bâtiments et une tour de refroidissement qui ont été démolis entre 2019 et 2020 par l'EPF Normandie, actuel propriétaire du site pour le compte de la Mairie.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de renouvellement urbain s'inscrit dans le cadre de la recomposition du plateau du cap de la Hève. En effet, la localisation du site marque la transition entre la ville et un paysage naturel du cap, ainsi l'opération vise à offrir aux habitants et aux visiteurs un site d'exception sur la friche urbaine existante.

Le site fait d'ailleurs l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation dans le PLU de la commune. L'objectif est de proposer un nouvel ensemble urbain qui intègre une programmation diversifiée et complémentaire avec les aménités existantes dans le voisinage : 2 000 m² d'activités/commerces/espaces culturels, 310 logements et un parc urbain ouvert au public.

Le projet permet d'accueillir une nouvelle population d'environ 735 habitants supplémentaires et offre un parcours résidentiel diversifié grâce à la large gamme de typologie de logements du T1 au T5, garantissant également, en proposant 155 logements en accession, 93 logements sociaux et 62 en locatif intermédiaire, une mixité générationnelle et sociale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Depuis le déménagement de l'école de la Marine Marchande en 2015, l'EPF Normandie, propriétaire du site pour le compte de la mairie, a effectué plusieurs travaux sur le site. Cinq bâtiments, dont la rénovation n'était pas prévue, ainsi que la tour de refroidissement ont été démolis. L'Hydro, seul bâtiment conservé qui sera rénové a fait l'objet d'un désamiantage. Les sols pollués ont été dépollués, hormis un impact qui n'a pas pu être purgé au niveau du flanc ouest de la zone des cuves à l'est du bâtiment principal, mais qui le sera. Une purge des fondations à -1m au dessous du niveau le plus bas a été réalisée. Les déchets issus du démantèlement ont été évacués dans des filières spécialisées en favorisant des filières de valorisation.

Le projet suivra les étapes classiques de la phase travaux (terrassements, excavations, nivellements, construction de nouveaux bâtiments, aménagement paysagers...).

Les reliefs existants, notamment ceux issus des démolitions précédentes, seront remodelés pour intégrer les surplus de terres sur site.

Les travaux dureront 24 mois par bâtiment avec un décalage de démarrage entre les lots allant de 3 à 6 mois.

Le phasage prévisionnel est le suivant : Phase 1 : Lot 2 (bat. B et C) ; Phase 2 : Lot 3 (Bâtiment Hydro) et lot 4 (Bat A) ; Phase 3 : Lot 2 (bat D), Phase 4 : Lot 1 et lot 5 (le parc et voie).

Le calendrier prévisionnel serait : démarrage travaux fin 2026, premières livraisons début 2029, dernières livraisons début 2030.

Lorsque le premier bâtiment sera livré, les travaux des suivants ne seront plus substantiels, il ne s'agira que de finitions et d'aménagements. Les travaux bruyants (gros oeuvre) seront achevés avant les premières livraisons.

Les emprises de chantier seront délimitées et protégées par des palissades de chantier.

La circulation des camions sera signalée de manière adéquate.

Une charte de chantier propre (disponible en annexe 11) sera appliquée par l'ensemble des MOE qui s'engagent à réduire les nuisances du chantier, : elle prévoit des dispositions pour limiter les nuisances de chantier, préserver l'environnement et les riverains, notamment par la maîtrise du bruit, de la pollution de l'eau et des sols, des poussières, des déchets.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le principe de desserte du site repose sur la différenciation des flux piétons et véhicules. Les véhicules pourront accéder au site soit par la route du cap (3 entrées distinctes : l'une permet l'accès au parking souterrain des logements du lot 4 et les 2 autres au parking aérien dédié au bâtiment Hydro), soit par la route Boissaye du Bocage (2 entrées pour accéder aux parking souterrain du lot 2).

370 places de stationnement sont prévues : 236 pour le lot 2, 88 places pour le lot 3 sur un parking aérien traversé par le parvis et 46 pour le lot 4.

Le site sera traversé uniquement par des voies de circulation douce. Plusieurs accès piétons sont prévus. L'accès piéton principal, situé au nord, rue Boissaye du Bocage se fait par un parvis ouvert au public. Il est créé pour desservir les locaux d'activités du lot 3 et le parc public. Au sud, 2 accès sont prévus depuis la route du cap : l'un traverse le parc public et l'autre est constituée par une venelle qui dessert directement les espaces résidentiels. A l'est, un nouvel accès piéton relie la rue JL Pesle, renforçant la continuité urbaine, conformément à l'OAP.

Le bâtiment réhabilité en R+4 (équivalent R+5)/R+6 conserve l'identité forte de l'Hydro, tout en adaptant ses espaces à de nouveaux usages. Les bâtiments créés (tous en en R+4) sont légèrement surélevés par rapport au TN.

Les matériaux sobres et qualitatifs en dialogue avec l'héritage de l'Hydro et dans l'esprit de l'héritage moderniste de Perret. Ils sont stratégiquement implantés au sein de la parcelle pour constituer un parc habité, favorisant un cadre de vie harmonieux entre espaces bâtis et paysages naturels.

La trame verte du projet repose sur le parc public côté ouest et des bandes végétales de mise à distance entre les cheminements publics et les espaces privatifs. Une continuité visuelle verte traverse la parcelle du nord au sud, reliant les différents espaces et renforçant la cohérence paysagère entre le parc et les aménagements paysagers des autres secteurs. La palette végétale sera variée, composée d'essences locales adaptées au bord de mer. Le parc exploite les déclivités diversifiant les micro-paysages. Aucune clôture n'est prévue pour le projet conformément à l'OAP.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'un permis de démolir obtenu le 24 juin 2019, mis en oeuvre de octobre 2019 à août 2020.

Un permis de démolir sera ultérieurement demandé pour pouvoir enlever la clôture actuelle autour du site.

Le projet fait l'objet d'un permis d'aménager pour décomposer le site en 5 lots.

Puis les lots 2, 3 et 4 seront soumis à permis de construire.

Le projet est soumis à une demande de dossier de déclaration de loi sur l'eau (rubrique 2150).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Assiette de l'opération	32 843 m ²
Surface de plancher des nouvelles constructions (logements)	15 000 m ² SDP
Surface de plancher réhabilitée (Hydro)	6 980 m ² SDP
Espaces extérieurs végétalisés créés par le projet	17 520 m ²
Hauteur des constructions	R+4
Nombre de logements créés	310 logements maximum
Places de stationnement créées au total	370 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 66 Voie : Route du Cap

Lieu-dit : _____

Localité : Sainte-Adresse

Code postal : 7 6 3 1 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 0 ° 0 4 ' 3 6 " _____ Lat. : 4 9 ° 3 0 ' 2 6 " _____

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Ste-Adresse, vs du 03/02/2022, zone Usr (zone «urbaine sans règlement» dédiée au renouvellement de l'espace). Site concerné par OAP "Ancien site de l'Ecole Nationale de la Marine Marchande"

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas compris dans un périmètre de ZNIEFF, mais il se situe à la limite de la ZNIEFF de type 2 "Le littoral du Havre à Antifer". Trois autres ZNIEFF se situent à moins de 500 m du site. Voir annexe 8.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un Arrêté de Protection de Biotope (APB).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la commune de Sainte-Adresse (76) qui possède une façade littorale sur la Manche. Le site d'étude est situé à 400 m du littoral. La commune est concernée par la loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de transports de l'Etat a été approuvé dans le département. La commune est concernée. Le site du projet n'est pas concerné par les servitudes acoustiques établies dans le PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux-tiers du site se trouvent dans le périmètre délimité des abords de 500 m du monument historique inscrit "Phare de la Hève". Cependant, les bâtiments A, B et C des lots 2 et 4 sont en dehors du zonage de protection (Voir annexe 8).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) mouvements de terrain de Sainte-Adresse. Plan de Prévention des Risques Littoraux (PANES du Havre à Tancarville). Le site du projet n'est pas inclut dans les zonages réglementaires de ces Plans de Prévention.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN mouvements de terrain, approuvé le 16 octobre 2019 PPRL PANES approuvé le 1er juillet 2022
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des sites CASIAS ou ex-BASOL. Suite au diagnostic de pollution des sols réalisés par l'EPFN, des travaux de dépollution ont été réalisés sur le site. Localement, des hydrocarbures sont encore présents (annexe 9). Cette zone fera l'objet d'investigations complémentaires. 905 cibles correspondant à de potentielles munitions ont été diagnostiquées.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par un périmètre de captage d'eau potable. L'eau alimentant la commune de Sainte-Adresse provient d'une source de captage située à Yport.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 400 m environ. Il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n°FR2300139 « Littoral Cauchois » (Voir annexe 7).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité d'un site classé depuis 1992 : Le cap de la Hève et la plage de Sainte-Adresse. Voir annexe 8.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau directement dans le milieu naturel. Au cours de la phase travaux comme en phase exploitation, des raccordements seront effectués sur le réseau d'eau potable de la ville de Sainte-Adresse. Pour limiter les consommations en eau potable en phase exploitation, des équipements hydroéconomiques seront mis en œuvre.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le diagnostic environnemental du milieu souterrain réalisé par Burgeap en février 2014, il existe une nappe dans les formations du Cénomaniens. Son niveau se situe entre 40 m et 50 m de profondeur. Elle n'est pas exploitée dans les environs du site. La création d'un à deux niveaux de sous-sols au droit des bâtiments qui seront créés n'est pas susceptible d'entraîner des modifications des masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements et la réalisation de niveaux de sous-sol (1 niveau) impliquent l'excavation des sols en place. Les sols concernés sont anthropiques et ont déjà été remaniés. Les déblais à évacuer sont estimés à environ 28 100 m ³ maximum. Le projet tirera parti des déclivités naturelles pour structurer les espaces, limitant ainsi les terrassements importants.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation de l'opération nécessite un apport de matériaux de construction selon les filières traditionnelles en Seine-Maritime ainsi que de la terre végétale pour les aménagements paysagers.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'utilisation des ressources naturelles du sol concerne uniquement l'utilisation de matières premières pour les constructions et de la terre végétale saine.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Saint-Adresse qui fait partie de la métropole du Havre Seine est alimentée en eau potable depuis le captage d'Yport. Concernant l'assainissement, les eaux usées seront collectées par un réseau séparatif et raccordées au réseau existant. Le traitement des eaux usées sera assuré par la station d'épuration de Edelweiss dont la capacité nominale est de 322 000 EH. Le projet est en adéquation avec les ressources en eau disponibles ainsi qu'avec la capacité d'assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site était fortement urbanisé avant démolition des bâtiments avec 21 500m ² de surface imperméabilisées et 12 000m ² de surfaces végétalisées (34%). Le projet augmentera les surfaces végétalisées à 17 250m ² pour un pourcentage de pleine terre de 53% environ. Il fera l'objet d'un travail paysager pour la création d'un parc de 6 853 m ² à haute valeur écologique (essences locales, gestion différenciée..), des bandes végétales de mise à distance, des continuités végétales, et des jardins privés pour les lots 2 et 4.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 400 m du site Natura 2000 Directive Habitats "Littoral Cauchois" dont les habitats sont essentiellement des falaises crayeuses, des valliées souvent occupées par des forêts alluviales, des tourbières et la zone marine jusqu'à 10 m de profondeur. Ces habitats ne sont pas représentés sur le site. En l'absence de lien écologique fonctionnel avec le site Natura 2000, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces Natura 2000 qui ont justifié la désignation de la ZCS.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site accueille aujourd'hui temporairement une friche urbaine, suite à des travaux de démolition importants pour le réaménagement du site. Avant ces travaux de démolition, le site était urbanisé et imperméabilisé. Le projet n'engendre donc pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas dans le rayon d'influence d'une ICPE / d'une conduite d'hydrocarbure, ni proche de voies de transports de marchandises dangereuses. Cependant, des études pyrotechniques ont révélé la présence de 905 cibles correspondants à des munitions dans le sol qui n'ont pas encore été dépolluées.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de la sismicité, la commune se trouve dans une zone de sismicité 1 (très faible) où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les ouvrages « à risque normal ». Mouvements de terrain : l'aléa retrait gonflement des argiles est faible au droit de l'emprise du projet selon la carte du BRGM. Le site n'est pas concerné par la présence d'anciennes carrières. Le site n'est pas en zone inondable, ni dans le zonage du PPRL PANES ou du PPR mouvement de terrain
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a une vocation résidentielle, commerciale et culturelle. Au vu de la programmation, il n'accueillera pas d'activités dangereuses pour l'environnement ou la santé humaine.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le diagnostic environnemental a mis en évidence la présence de potentielles munitions et localement d'hydrocarbures, HAP, EMM, PCB). Les mesures nécessaires seront prises avant projet (Ann. 9)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet qui prévoit environ 370 places de stationnement engendrera une augmentation du trafic liée au A/R des habitants et aux activités sur site. Le site est desservi par les transports en commun (1 arrêt rue Boissaye du Bocage). Pour favoriser l'utilisation des modes doux, des liaisons douces seront aménagées sur l'ensemble du site. La gestion du trafic en phase chantier sera étudiée et gérée de manière à minimiser la gêne sur le trafic actuel.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible de générer des nuisances sonores, notamment en période de chantier. Ces nuisances seront limitées, au travers d'une charte de chantier propre.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la côte normande, bordé par des zones pavillonnaires et infrastructures publics (collège, salle omnisports...). Le projet n'est pas situé dans des zones de nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet immobilier est uniquement à destination de logements et de services/commerces, ne générant pas d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, situé à proximité de zones pavillonnaires ou de loisir n'est pas concerné par des nuisance olfactives significatives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les vibrations pourront être occasionnées par le terrassement. Ces nuisances seront temporaires et localisées à l'échelle de la parcelle.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé à proximité d'activités sources de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, l'éclairage extérieur constituera la principale source d'émissions lumineuses. Elles seront limitées par des éclairages orientés vers le sol et une intensité lumineuse adaptée.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par les émissions lumineuses d'intensité usuelle en contexte urbain, le site étant entouré de zones pavillonnaires.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La gestion des eaux pluviales, respectant le SDAGE en vigueur repose par infiltration directe sur la parcelle avec un rejet au réseau public de maximum 3 l/s/ha en cas de pluie d'occurrence centennale.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lot 1 : ouvrage de stockage/infiltration types espaces verts en creux; Lot 2 et 4 : ouvrages de stockage/infiltration enterré + stockage complémentaire en toiture; Lot 3 : ouvrage de stockage/infiltration enterré

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront collectées par un réseau séparatif qui sera créé et seront raccordées au réseau d'assainissement puis dirigées pour traitement vers la station d'épuration Edelweiss de l'agglomération havraise.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier sera à l'origine de la production de déchets de différentes natures (déchets inertes, déchets non dangereux, déchets dangereux). Ils seront triés dans des bacs de collecte fermés pour éviter les envois puis envoyés dans des filières spécialisées en fonction de leur typologie. En phase d'exploitation, le projet sera à l'origine de la production de déchets ménagers et assimilés liés aux logements. 24 points d'apport volontaire (PAV) environ seront répartis sur le site (14 au nord et 10 au sud) pour le tri des OM, recyclable et verre.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parti urbain, architectural et paysager retenu pour l'opération est cohérent avec le contexte existant et futur du quartier. Le projet s'inscrit dans son environnement, profitant à tous et en lien avec le paysage (parc, parkings souterrains...). Les bâtiments s'adaptent aux niveaux naturels du terrain, respectant sa topographie vallonnée. L'architecture du projet s'inspire du travail emblématique d'Auguste Perret au Havre, tout en s'intégrant harmonieusement au site historique de l'Hydro, valorisant le site actuellement en friche.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Avant démolition le site était urbanisé. Le projet qui s'inscrit dans un cadre de renouvellement urbain prévoit la réduction de la surface imperméabilisée de 6 680m ² par rapport à la situation initiale. Le projet porte une ambition de projet immobilier et s'inscrit en cohérence avec les enjeux environnementaux et paysagers du PLU et de l'OAP.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Plusieurs mesures de réduction des effets ont été intégrées dès la conception du projet, conformément aux objectifs de l'OAP. Les principales mesures de réduction d'ores et déjà intégrées par le projet sont :

- l'ensemble du projet portera le label Biodiversity suivi par un écologue ;
- des opérations de dépollution seront prises pour nettoyer l'ensemble du site avant le début des travaux ;
- les nouvelles constructions respecteront au minimum le niveau RE2020 du seuil en vigueur ;
- la création d'un parc de pleine terre ouvert au public de 6 853m² (superficie de 20% de la surface totale de la parcelle) favorisant la biodiversité ainsi que la gestion des eaux pluviales qui se fera par lot conformément au PLU. Il s'agira d'ouvrages de stockage/infiltration, adaptés aux événements d'occurrence centennale (par exemple bassin de rétention avec Système Alvéolaire Ultra Léger pour l'infiltration). Ces ouvrages seront enterrés pour les lots bâtis, en une forme de creux dans le parc paysager. Ainsi, les rejets dans le réseau public seront limités à 3 L/s/ha. des toitures végétalisées limiteront également le volume d'eaux pluviales à traiter ;
- la création de toitures végétalisées sur les bâtiments des lots 2 et 4 permettant l'infiltration des premières pluies ;
- la création d'espaces verts et continuités végétales favorisant davantage la désimperméabilisation du site sur plus de 50% de son assiette ;
- le parti pris paysager qui respecte le bâti environnant, propose un lien harmonieux avec les espaces publics. Les espèces végétales proposées sont des espèces locales, adaptées au bord de mer qui contribueront à favoriser la biodiversité ;
- l'adaptation de l'éclairage du projet pour limiter la pollution lumineuse (éclairages orienté vers le bas et l'intérieur, intensité adaptée aux activités, temporisateurs, etc) ;
- la mise en place d'équipements hydro-économiques ;
- l'absence de clôture autour de la parcelle du projet et entre les lots favorisant la porosité du site ;
- les pratiques au cours du chantier s'inscriront dans une démarche vertueuse de façon à limiter les nuisances pour les riverains et favoriser le tri des déchets grâce à la charte chantier propre et en concertation avec les services techniques de la commune.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des informations fournies, nous estimons que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale. Situé dans un contexte déjà urbanisé, le projet intègre des mesures significatives pour limiter ses impacts, notamment la création d'un parc écologique de 6 853m², la désimperméabilisation de plus de 50 % de la parcelle, la gestion durable des eaux pluviales et l'adoption d'une charte chantier propre. Les sensibilités environnementales identifiées, telles que la proximité d'un site Natura 2000 et d'un site classé, ont été prises en compte, et aucune incidence notable n'est à prévoir grâce aux aménagements prévus. Compatible avec le PLU et l'OAP, le projet respecte les prescriptions locales et les principes de développement durable, tout en contribuant à un développement urbain durable et équilibré. Ces éléments nous permettent de conclure que les incidences résiduelles seront maîtrisées, justifiant ainsi une dispense d'évaluation environnementale complète.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Plan de situation du projet par rapport aux outils de gestion / protection du patrimoine naturel (hors Natura 2000) et plan de situation du projet par rapport au patrimoine culturel	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 : Notice de pollution du sol, Antea Group, décembre 2024	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 : Ensemble des études relatives à la gestion des sols	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 : Charte chantier propre	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DEJEAN de la BATIE

Prénom Hubert

Qualité du signataire Maire

À SAINTE-ADRESSE

Fait le 2 / 9 / 0 1 / 2 0 2 5



*PI A Mairie,
le 09 adjoint,
[Signature]
Clavier MAS*

Signature du (des) demandeur(s)

